

REPONSE DE
MADAME EMMANUELLE DE GENTILI
PRESIDENTE DE L'OEHC

QUESTION POSEE PAR MADAME Nadine NIVAGGIONI
AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA

Objet : La révision du PDRC et la contribution des régions à la prochaine PAC : deux opportunités à saisir pour l'agriculture corse

Merci Monsieur le Président,
Madame la Conseillère.

Je vous remercie de poser cette question qui me donne l'occasion de compléter l'information que vous avez déjà reçue sur l'évolution des négociations en vue de la programmation 2014-2020.

La PAC est effectivement importante pour la Corse car son agriculture présente des spécificités, a un rôle structurant et une production à forte valeur ajoutée que nous devons valoriser. A ce titre nous devons être actifs et vigilants.

Un nombre importants d'associations a rendu ses contributions. Parmi elles l'ARF qui a proposé un texte générique en janvier 2011.

Nous participons d'ailleurs à plusieurs de ses commissions sur Paris et Bruxelles.

Pour notre part nous poursuivons le travail que nous avons entamé avec l'ARF, ainsi qu'avec d'autres associations comme l'AREPO et l'AFCCRE.

Comme vous le savez il existe une multitude d'associations, de groupements qui en fonction des thématiques à défendre sont plus pertinentes ou actives que d'autres. Nous adaptons donc notre stratégie à la capacité d'action de ces associations.

Nous avons élaboré un amendement qui prend appui sur l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2010 en demandant cependant d'autres aménagements qui correspondent aux spécificités de l'agriculture corse et qui sont ressorties des échanges entre l'ODARC la CTC et les professionnels d'autant qu'ils s'inscrivent dans la logique « Europe 2020 » mettant en avant la croissance durable et inclusive.

Parmi les démarches entreprises auprès des autorités européennes, nous avons demandé à être reçu avec le président de l'ODARC, par le Commissaire Dacian CIOLOS en charge des questions agricoles.

Nous travaillons en relation avec le représentant de la DG AGRI qui relaie nos besoins et avec lequel nous échangeons souvent à Bruxelles.

Nous avons renforcé notre antenne avec l'arrivée d'un nouveau collaborateur qui est chargé de relayer davantage notre lobbying sur place.

Nous savons pouvoir également compter sur l'implication des députés européens représentant notre région et sur nos parlementaires pour relayer nos travaux.

Parallèlement aux discussions et aux démarches auprès des instances communautaires, dans la mesure où les négociations se déroulent entre Etats membres, nous poursuivons les discussions avec l'Etat français, échanges qui ne font que commencer malgré ce que l'on peut entendre ici ou là.

Par ailleurs nous avons rencontré le SGAE avec lequel nous avons évoqué l'ensemble de la politique européenne et nous lui avons fait part d'un côté de la nécessité de soutenir la création des régions intermédiaires et de l'autre, dans le cadre de la négociation sur la PAC, de s'appuyer sur l'arrêté préfectoral et sur notre amendement pour défendre l'élevage pastoral corse.

Ce dernier, de par sa nature extensive, correspond parfaitement aux orientations stratégiques de la future politique agricole européenne qui prône une agriculture de moins en moins intensive.

Les deux démarches, l'une auprès des autorités nationales et l'autre auprès des autorités communautaires, sont complémentaires.

Les échanges avec le ministre de l'agriculture Bruno LE MAIRE doivent être approfondis dans la mesure où sa visite ne nous a pas permis d'évoquer l'intégralité des problématiques nécessaires à la prise en compte du développement agricole avec par exemple la question de l'eau brute. Nous demandons à l'Etat de revoir sa position sur le financement des extensions de réseaux nécessaires à la structuration du territoire et à favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et donc de trouver de nouveaux espaces agricoles exploitables conformément aux attentes européennes.

Dans le cadre de la révision du PDRC des échanges se sont tenus avec les professionnels du monde agricole et ont abouti à une refonte du dispositif ICHN dans le prolongement de l'arrêté

surface de décembre 2010. La version amendée du PDRC a été validée par le comité de suivi pluri fonds du 18 mai dernier et a fait l'objet d'une notification à la Commission européenne.

La Commission étant pleinement informée de ces nouvelles dispositions, les négociations peuvent débuter et donner lieu à des échanges avec la CTC pour la reconnaissance des spécificités de l'agriculture insulaire.

Bien que représentant une réelle avancée dans la reconnaissance des spécificités de l'agriculture corse, les dispositions de l'arrêté ainsi que nos compléments, doivent être retranscrits en droit communautaire ce qui implique des actions croisées et permanentes auprès de tous les acteurs.

En ce qui concerne les passerelles qui existeraient entre la PAC et la politique de cohésion, vous n'êtes pas sans savoir que la catégorie intermédiaire est intégrée à la politique de cohésion et non à la PAC. La création de cette catégorie apporterait à la Corse, un espace de sécurité pour pouvoir avancer à son rythme vers la compétitivité, redéfinir ses priorités et mettre l'accent sur un certain nombre de politiques d'intérêt régional s'inscrivant dans le cadre de la cohésion et de l'innovation. Elle pourrait également aider la Corse à créer des emplois et de la richesse grâce à l'apport de ressources financières supplémentaires.

Aujourd'hui, il s'agit de convaincre la France de défendre la création de la catégorie intermédiaire soutenue par le commissaire HAHN, auquel cas la Corse y entrera de plein droit. A ce moment-là, le contenu sera négocié région par région avec la Commission et l'Etat à partir du bilan de la période actuelle de programmation.

Pour l'heure nous sommes dans la période où les Etats négocient leurs contributions calculées sur le revenu national brut. Au mieux nous nous acheminons vers le maintien à 1% de cette contribution qui constituera l'enveloppe budgétaire européenne. Tout est conditionné à la sortie des propositions financières faites par la commission qui aura lieu le 29 juin.

La deuxième phase correspond à la répartition de ce budget entre les différentes politiques, PAC, cohésion et coopération transfrontalière. La commission proposera le règlement sectoriel relatif à la PAC en toute fin d'année 2011. Et il sera discuté en Conseil des ministres européen et au Parlement. Tant que cette validation définitive n'est pas actée tout est possible et négociable.

Ensuite viendra la répartition par état, et c'est à ce moment-là qu'interviendra la déclinaison sur les dispositifs régionaux comme le PDRC. Bien entendu tout se déclenche en même temps mais il y a comme pour tout budget et toute politique une hiérarchisation des événements.

Pour conclure sachez que nous sommes déterminés à défendre ce qui fait la richesse de la Corse, et que nous prenons nos responsabilités pour soutenir et accompagner l'agriculture. Bien entendu nous attendons également le même sens des responsabilités de la part de tous les acteurs, ce qui renforcera d'autant notre action et notre crédibilité.